

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) : aucuneEtaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2026-05

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison Familiale Rurale Angérienne sollicite la commune pour le versement d'une subvention dans le cadre de la participation au bon fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes résidants sur notre commune.

Cette année, trois jeunes de la commune sont concernés.

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- ✓ DECIDE d'attribuer à la Maison Familiale Rurale Angérienne une subvention de 50,00 € par élève
- ✓ FIXE le montant de la subvention à 150.00 € (50,00 € x 3)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

La Secrétaire de séance,
Mme Sandrine OUVRART



